

## RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

### Le gouvernement doit prendre des mesures contre les soldats qui ont tué, blessé et déplacé des civils non armés dans le nord-ouest du pays

Index AI : AFR 19/002/2006

ÉFAI

Mercredi 5 avril 2006

### DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International est très préoccupée par le fait que le gouvernement de la République centrafricaine continue de ne rien faire contre les membres de ses forces de sécurité qui auraient tué et blessé des dizaines de civils non armés, et déplacé des dizaines de milliers d'autres, dans les préfectures de l'Ouham-Pendé et de l'Ouham.

« *Le gouvernement centrafricain est dans l'obligation de protéger ses citoyens contre les atteintes aux droits humains dont se rendent coupables les membres des forces de sécurité et les groupes armés, a déclaré Amnesty International ce mercredi 5 avril 2006. Cette protection implique d'ouvrir des enquêtes sur les violences commises, d'identifier les auteurs présumés de ces agissements, de les déferer à la justice et de fournir des réparations aux victimes.* »

L'organisation a reçu des informations selon lesquelles dans les préfectures de l'Ouham-Pendé et de l'Ouham des membres des forces de sécurité ont illégalement exécuté des dizaines de civils non armés et blessé de nombreux autres lorsque des insurgés ont attaqué les forces gouvernementales à la fin du mois de janvier et en février 2006. Des dizaines de milliers de civils ont fui les attaques et se sont réfugiés ailleurs dans le pays ou au Tchad sans aucun accès, ou avec un accès limité, à l'aide humanitaire.

Amnesty International a appris qu'après une attaque d'insurgés sur Paoua le 29 janvier 2006, les forces gouvernementales, et en particulier des membres de la Garde républicaine, avaient pris pour cibles des civils non armés, parmi lesquels figuraient des enfants. Des garçons âgés d'une dizaine d'années à peine auraient été tués. Un grand nombre des personnes tuées à Paoua et dans les environs seraient des lycéens.

Au moins 35 personnes auraient été tuées par les forces gouvernementales régulières à Paoua. Parmi les victimes figurent Florent Djembert, Vincent Bozoukon et William Béré.

Quatre corps non identifiés auraient été brûlés dans l'enceinte de la gendarmerie locale.

Une unité de la Garde républicaine est arrivée à Paoua le 31 janvier et aurait tué au hasard de nombreuses personnes de sexe masculin dont un grand nombre de lycéens. Certains d'entre eux auraient été tués à l'intérieur du lycée. Trois jeunes hommes auraient été exécutés sommairement par des membres de la Garde républicaine parce que les jeunes gens n'avaient pas indiqué aux soldats où se trouvaient des insurgés et des caches d'armes. Des journalistes qui se sont rendus à Paoua en mars 2006 ont indiqué qu'au moins 17 élèves du Lycée de Paoua avaient été exécutés de manière extrajudiciaire par des membres de la Garde républicaine à Paoua et dans les environs. Treize hommes, dont un membre de la police locale Luc Miabé, ont été tués à Bémal, près de la frontière avec le Tchad.

Au début du mois de février, des responsables locaux de la sécurité et du gouvernement auraient réussi à convaincre les personnes déplacées de retourner chez elles. Cependant, ces personnes ont dû fuir de nouveau lorsqu'elles ont été attaquées par des membres de la Garde républicaine les 11 et 18 février. Selon certaines informations, seul un lycéen aurait survécu à un épisode au cours duquel huit d'entre eux ont été arrêtés par des soldats et emmenés dans un camp militaire. Les sept autres auraient été frappés à mort. Le huitième, également blessé par les coups reçus, aurait survécu grâce à l'intervention de responsables religieux locaux. Parmi les autres personnes tuées en février figurent Alfred Gala et un chef du village de Bonté.

Les homicides perpétrés dans l'Ouham-Pendé et l'Ouham, dans le nord-ouest du pays, ont poussé au moins 7 000 personnes à aller se réfugier dans le sud du Tchad depuis la fin du mois de janvier 2006. Ces personnes sont venues s'ajouter aux 43 000 Centrafricains ayant fui le pays pendant le conflit armé qui a pris fin avec le renversement de l'ancien président Ange-Félix Patassé en mars 2003.

« *La santé et la sécurité des réfugiés dans le sud du Tchad suscitent de vives inquiétudes, a déclaré Amnesty International. La situation politique est instable dans ce pays qui connaît une rébellion et dont le gouvernement n'a pas les moyens de protéger les réfugiés ni de leur*

---

*fournir de la nourriture, des médicaments et un abri. Les organisations humanitaires sont déjà débordées du fait de la présence de quelque 200 000 réfugiés soudanais. »*

Amnesty International appelle le gouvernement centrafricain à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer pleinement la protection de la population. Les personnes qui ont fui au Tchad ou ailleurs en République centrafricaine, ainsi que celles dont les proches ont été tués, ne croiront en la capacité et la volonté du gouvernement de les protéger que si les auteurs de ces récentes atrocités sont déférés à la justice. Le gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures de protection, notamment en retirant et remplaçant les unités de ses forces de sécurité soupçonnées d'avoir participé aux atrocités et en suspendant de leurs fonctions leurs dirigeants.

Le gouvernement doit faire clairement savoir à ses forces que les violations des droits humains ne seront pas tolérées et que leurs auteurs seront jugés. Pour appuyer cette mise en garde, le gouvernement devrait nommer immédiatement une commission d'enquête indépendante chargée d'identifier les auteurs et les victimes des violences commises en janvier et en février 2006, et s'engager à suivre les recommandations de cette commission. Celle-ci devrait être composée de spécialistes centrafricains et étrangers reconnus pour leur compétence, leur indépendance et leur impartialité. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**